

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE
--

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de MONTAIGUT EN COMBRAILLE, le jeudi 05 avril 2012 à 18 heures.

Présents (51): Mesdames et Messieurs

AYAT SUR SIOULE : **BLANCHONNET** Patrick - **MONTRIGAUD** Gérard - **BIOLLET** : **CLUZEL** Laurent - **BLOT L'EGLISE** : **BOULEAU** Bernard - **BOUYGES** Jérôme - **BUSSIERES PRES PIONSAT** : **RIGAUD** Valéry - **BUXIERES SOUS MONTAIGUT** : **BUVAT** Paul - **DURMIGNAT** : **ROBERTET** Alain - **CHARTOIRE** Guy - **ESPINASSE** : **GIDEL** Yves - **BICHARD** Eliane - **GOUTTIERES** : **CHARVILLAT** Jean-Pierre - **LA CELLETTE** : **DUMAS** Claude - **PECYNY** Vincent - **LA CROUZILLE** : **VIRMONT** Henri - **LAPEYROUSE** : **COLAS** Maurice - **LISSEUIL** : **BREMONSON** Gérard - **PASSAVY** Joëlle - **MARCILLAT** : **LESCURE** Marc - **MONTAIGUT EN COMBRAILLE** : **LEMPEREUR** Claire - **SAUVANET** Marianne - **MOUREUILLE** : **GUISSEZ** Jean - **NEUF EGLISE** : **BELLARD** Davy - **LESCHER** Guy - **PIONSAT** : **CHAFFRAIX** Louis - **POUZOL** : **GENEBRIER** Laurent - **GROS** Henri - **ROCHE D'AGOUX** : **SCHMIDT** Gilles - **SAINT ELOY LES MINES** : **MONTEIL** Pierre - **BARILLIER** Pierre - **LE QUARTIER** : **CHEVALOT** Alain - **CHATELUS** Georges - **SAINT GAL SUR SIOULE** : **ROCHE** Christophe - **SAINT GERVAIS D'AUVERGNE** : **LEPETIT** Lucien - **ARNAUD** Brigitte - **SAINT HILAIRE DE PIONSAT** : **RAQUE** Max - **SAINT JULIEN LA GENESTE** : **LAUSSEDAT** Danielle - **NIGON** Michelle - **SAINT MAIGNER** : **BERGER** Roger - **GROUEIX** Pierre - **SAINT MAURICE PRES PIONSAT** : **CONDAT** Robert - **SAINT PARDOUX** : **LEJEUNE** David - **SAINT PRIEST DES CHAMPS** : **MOURLON** Gérard - **LASCIOUVE** Jean-Claude - **SAINTE CHRISTINE** : **TRAPON** Jean-Paul - **SAURET BESSERVE** : **THOMAS** Daniel - **SERVANT** : **DECHATRE** Gérard - **VERGHEAS** : **MAUCHET** Gérard - **VIRLET** : **PARRET** René - **YOUX** : **LAFANECHERE** Yves - **DUDYSK** Philippe.

Excusés (31): Mesdames et Messieurs

ARS LES FAVETS : **GUINEPAIN** Catherine - **PALLOT** Claire - **BIOLLET** : **DUMONT** Viviane - **BUSSIERES PRES PIONSAT** : **DUCCROS** Henri - **BUXIERES SOUS MONTAIGUT** : **BALLARIN** Florence - **CHATEAU SUR CHER** : **RAYMOND** René - **FAUVET** Romaric - **GOUTTIERES** : **GOURSONNET** Chantal - **LA CROUZILLE** : **MAUBERT** Valérie - **LAPEYROUSE** : **PERRIN** Joël - **MARCILLAT** : **DELAGE** Jean-François - **MENAT** : **BREMAUD** Karine - **MAZUEL** Daniel - **MOUREUILLE** : **LARVIN** Bernard - **PIONSAT** : **GAUMET** Jérôme - **ROCHE D'AGOUX** : **FAURE** Philippe - **SAINT GAL SUR SIOULE** : **RENON** Jean-Patrick - **SAINT HILAIRE DE PIONSAT** : **FRANCOLON** Marie-Paule - **SAINT MAURICE PRES PIONSAT** : **FAURE** Lionel - **SAINT PARDOUX** : **BOUCHE** Chantal - **SAINT QUINTIN SUR SIOULE** : **GABARD** Jean-Luc - **DESNOTTES** Sébastien - **SAINT REMY DE BLOT** : **NEUVILLE** Claude - **LAMARTINE** Jean-Pierre - **SAINTE CHRISTINE** : **LAUMET** André - **SAURET BESSERVE** : **COMBES** Robert - **SERVANT** : **MARTIN** Corinne - **TEILHET** : **ROUDIER** Renée - **GILLET** Christiane - **VERGHEAS** : **LAMADON** Bernard - **VIRLET** : **MUNCH** Fabrice.

Procurations (6) :

LA CROUZILLE : **MAUBERT** Valérie à **VIRMONT** Henri - **MENAT** : **MAZUEL** Daniel à **LESCHER** Guy - **GOUTTIERES** : **GOURSONNET** Chantal à **CHARVILLAT** Jean-Pierre - **SAINT MAURICE PRES PIONSAT** : **FAURE** Lionel à **CONDAT** Robert - **LAPEYROUSE** : **PERRIN** Joël à **COLAS** Maurice - **TEILHET** : **ROUDIER** Renée à **LEMPEREUR** Claire.

Date de la convocation : le 27 mars 2012.

Secrétaire de séance : LAFANECHERE Yves.

Assistaient également à la réunion /

- Isabelle BARBY, Receveur du SICTOM
- Michaël BARE, Secrétaire du SICTOM
- Véronique PERRIER, Secrétaire du SICTOM

En préalable à l'Assemblée Générale, le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de décliner les grands axes du Programme Local de Prévention des Déchets qui doit être approuvé et mis en place à partir de l'exercice 2012.

Le futur programme passe, dans le cadre de la convention ADEME, par la mise en place d'une comptabilité analytique (COMPTA COUT). Outre le comité de suivi déjà en place et le grand comité de pilotage qui sera proposé en juin 2012, des commissions spécialisées devront par la suite être mises en place en fonction des actions retenues. Les délégués de la commune de SAINT PARDOUX (qui ont manifesté un réel intérêt pour le projet); Chantal BOUCHE et David LEJEUNE, pourraient le cas échéant, mener les travaux des premières commissions.

Il importe également d'impliquer les usagers les plus sensibilisés à ces problématiques, dans la conduite des actions.

Compte tenu des délais d'instruction du dossier de conversion du site de SAINT ELOY et de la nécessité de retenir une maîtrise d'œuvre, l'investissement (travaux) de mise en conformité définitive ou de conversion du site de SAINT ELOY LES MINES peut être décalé à l'exercice 2013. La marge d'autofinancement est particulièrement réduite, et le projet n'est éligible à aucune forme de subvention. Il faudra donc avoir recours à l'emprunt. L'emprunt est également nécessaire pour le financement d'un nouveau camion de collecte.

D'autre part, la poursuite du renouvellement annuel de bacs de regroupement est à prévoir, ainsi qu'un investissement ponctuel de colonnes d'apports volontaires, sur le rythme engagé en 2011.

En fonctionnement, la T.E.O.M doit être réévaluée pour tenir compte des évolutions suivantes (pour les principales) :

- Révision annuelle des prix du marché collecte et gestions.
- Hausse de la TVA de 5.5% à 7 %.
- Poursuite de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (selon la classification ISO des exutoires).
- Hausse de la contribution au VALTOM – 6.01 € TTC par habitant (contre 4.30 € TTC en 2011).
- Coûts de gestion (répercutés) du quai de transfert.

Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 14 décembre 2011 est approuvé par les délégués.

ORDRE DU JOUR :

Madame la Présidente invite le Comité Syndical à procéder à une minute de silence à la mémoire de Daniel BELLAIGUE

Objet : Vote du compte administratif 2011

Il se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses 2011 : 2 116 836.56 €

Recettes 2011 : 2 153 779.48 €

Excédent 2011 : 36 942.92 €

Excédent antérieur 2010 : 276 568.95 €

Excédent global de clôture : 313 529.87 €

Section d'investissement

Dépenses 2011 : 197 121.27 €

Recettes 2011 : 243 641.41 €

Excédent 2011 : 46 520.14 €

Déficit antérieur 2010 : 21 139.97 €

Excédent : 25 380.17 €

Restes à réaliser

Dépenses : 40 358.46 €

Recettes : 0 €

Soumis au vote par Bernard BOULEAU, vice-président du SICTOM, il est voté à l'unanimité.

Membres en exercice : 82

Membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 56

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 56

DELIBERATION

Objet : approbation du compte de gestion du Receveur (2011)

Le Comité :

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2011 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION

Objet : Compte Administratif 2011 / Affectation du résultat cumulé :

Les opérations budgétaires d'investissement ont été les suivantes au cours de l'exercice :

Dépenses réalisées : 197 121.27 €.

Recettes réalisées : 243 641.41 €.

Soit un excédent de 46 520.14 €.

Le déficit antérieur d'investissement étant de 21 139.97 €.

L'excédent brut d'investissement s'élève donc à 25 380.17 €. (001 inv. rec)

Ces opérations d'investissement figurant au budget 2011 n'ont pas été réalisées en totalité puisque nous constatons :

Des dépenses restant à réaliser de : 40 358.46 €.

Des recettes restant à réaliser de : 0 €.

Soit un besoin de 40 358.46 € ventilé selon les comptes figurant sur l'état des restes à réaliser.

Les opérations budgétaires de fonctionnement dégagent les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

Recettes réalisées de : 2 153 779.48 €.

Dépenses réalisées de : 2 116 836.56 €

Soit un excédent de 36 942.92 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur de fonctionnement de 276 586.95 €, **le résultat global de clôture s'élève donc à un excédent de 313 529.87 €.**

Compte tenu de ces résultats, le Comité syndical décide de couvrir le besoin total de financement constaté en investissement, soit 14 978.29 (40 358.46 – 25 380.17) €, en prélevant cette somme sur le résultat global de clôture constaté en fonctionnement et en l'affectant au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Compte tenu de ce prélèvement, le solde excédentaire de la section de fonctionnement, soit 298 551.58 € est affecté au compte 002 du budget (excédent reporté).

Objet : Vote du budget primitif 2012.

Présenté par Madame Claire LEMPEREUR, Présidente du SICTOM des Combrailles, le budget primitif 2012 a été voté à l'unanimité :

Membres en exercice : 82

Présents : 51

Exprimés : 57

Contre : 0

Pour : 57

Abstention : 0

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 468 988.00 €.

La section d'investissement s'équilibre à 372 560.00 €.

Chaque délégué a reçu dans la synthèse de la réunion, le projet de Budget Primitif détaillé à l'article. Le compte de prestations 611 reste le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement. Guy CHARTOIRE souligne l'impact non négligeable de la nouvelle hausse du compte organismes de regroupement principalement liée à la contribution au VALTOM. Laurent GENE BRIER souhaite des précisions sur la répartition de cette contribution. Madame la Présidente précise qu'il y a la participation des collectivités membres qui intègre la gestion des déchets verts. D'autre part, la mise à disposition du personnel n'apparaît pas dans le chapitre personnel du SICTOM mais dans la partie organismes. Max RAQUE note qu'il sera difficile de faire « passer les discours Prévention et Tri » dans cette logique de hausse des contributions face à des recettes limitées. Laurent GENE BRIER note que le compte 7488 est justement assez faible en projection. Madame la Présidente rappelle qu'une ambition mesurée quant aux différents versements (barème E, reprises) est indispensable dans cette période d'incertitudes.

Madame la Présidente précise que le Bureau a souhaité qu'une réflexion sur la fiscalité soit engagée dans le cadre des actions de Prévention. Isabelle DARBY attire cependant l'attention des délégués sur le pourcentage important d'impayés (10%) dans les collectivités ayant instauré une REOM.

DELIBERATION

Objet : Mode de recouvrement de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères :

Madame la Présidente rappelle au Comité que par délibération en date du 21 juin 2000, l'Assemblée Délibérante a instauré la TEOM au profit du Syndicat.

Pour l'année 2012, le produit attendu inscrit au Budget Primitif 2012 au compte 7331 s'élève à la somme de 2 041 076.00 €.

Une délibération est nécessaire aux services fiscaux pour qu'ils puissent procéder au recouvrement de cette somme après le vote du taux correspondant :

Produit attendu en 2011	2 041 076.00 €
Base / communes	12 780 690
Taux	15.97

Après en avoir délibéré, le Comité à l'unanimité décide que le montant de 2 041 076.00 € inscrit au budget primitif 2012 sera récupéré auprès des 41 communes adhérentes par centimes syndicaux.

DELIBERATION

Objet : Indemnités de conseil du Receveur Syndical.

Madame la Présidente signale que les indemnités de conseil de Mademoiselle Isabelle DARBY s'élèvent pour l'année 2011 à 571.07 euros (Montant Brut) :

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Présidente à régler les indemnités de conseil ci-dessus référencées pour un montant de 571.07 euros.

DELIBERATION

Objet : Dotations aux amortissements.

Madame la Présidente expose que dans le cadre de la comptabilité M14, le comité doit décider de la durée d'amortissement des matériels acquis en 2011.

Elle propose de fixer cette durée à huit ans pour les bacs et les colonnes, quatre ans pour le matériel informatique et dix ans pour les portes de garages (site de St Eloy les Mines).

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De fixer à quatre ans, huit ans, et dix ans la durée d'amortissement pour le matériel référencé ci-dessus.

DELIBERATION

Brigitte ARNAUD présente le détail des budgets alloués aux comptes « communication ».

Objet : Vote du plan de communication et du programme de prévention 2012.

Présentation au comité syndical du plan de communication et de prévention 2012.

Les actions de communication et de prévention ont plusieurs objectifs :

- Augmenter les quantités et la qualité des matériaux collectés en porte à porte.
- Inciter les usagers à se servir des structures de collecte à leur disposition : points tri et déchetteries.
- Informer sur les actions de prévention.

Le plan de communication et de prévention s'élève à 11 988 € HT pour les missions suivantes :

- **Communication tout public.**
- **Sensibilisation des établissements scolaires.**
- **Communication de proximité liée à la collecte sélective.**
- **Communication liée à la prévention des déchets.**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuvé le plan de communication et de prévention 2012,**
- **d'autoriser la Présidente à entreprendre les démarches dans ce sens, y compris les démarches nécessaires pour obtention éventuelle des aides de l'ADEME, du Conseil Général, d'Eco- système et d'Eco-Emballages, pour la mise en place de ce plan.**

DELIBERATION

Objet : Signature de la Convention 2012 SICTOM-VALTOM : Mise à disposition d'un Agent Technique.

Dans le cadre du plan de communication 2012, la signature d'une Convention de mise à disposition entre le SICTOM des Combrailles et le VALTOM est nécessaire, afin de fixer le cadre d'intervention de l'Agent Technique. Madame Sophie LAURENS est chargée des tâches suivantes :

- **Edition de supports écrits.**
- **Collecte et diffusion des résultats.**
- **Actions pédagogiques en direction des scolaires.**
- **Sensibilisation du grand public.**
- **Participation à diverses réunions.**
- **Suivis techniques et administratifs divers.**

Il s'agit d'une mise à disposition annuelle, en 1/10 de temps soit 3 103.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer la Convention de mise à disposition VALTOM – SICTOM des Combrailles, dans les conditions ci-dessus définies.**

DELIBERATION

Objet : Signature de la Convention 2012 SICTOM-VALTOM : Mise à disposition d'un Eco Ambassadeur.

- **Vu le contrat SICTOM DES COMBRAILLES / ECO EMBALLAGES ayant pris effet le 01/01/2011 pour une durée de 06 ans.**

Madame la Présidente précise que parallèlement au plan de communication 2012 et toujours dans le cadre des actions liées au tri et à la prévention pour l'année 2012, la signature d'une Convention de mise à disposition entre le SICTOM des Combrailles et le VALTOM est nécessaire, afin de fixer le cadre d'intervention de l'Eco Ambassadeur. Monsieur Cyril BRUNEL est chargé des tâches suivantes :

- Animation
- Porte à porte
- Préparation et intervention dans les réunions publiques
- Actions vers les publics relais.
- Intervention dans les écoles.

Il s'agit d'une mise à disposition annuelle à hauteur de 4 045.81 € HT (soit 15 % d'un temps plein).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer la Convention de mise à disposition VALTOM – SICTOM des Combrailles, dans les conditions ci-dessus définies.**

DELIBERATION

Objet : Régularisation sur la Convention 2011 SICTOM-VALTOM : Mise à disposition d'un Eco Ambassadeur / ADT.

- **Vu la délibération ADT du SICTOM DES COMBRAILLES en date du 21/04/2011.**

Madame la Présidente précise que Monsieur Cyril BRUNEL, agent du VALTOM auprès de la collectivité, a consacré pour l'année 2011, 30 % de son temps plein pour les actions du SICTOM DES COMBRAILLES, et qu'il convient par conséquent de procéder à une régularisation en proportion soit un total de 8 025 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à procéder à la régularisation ci-dessus référencée.**

DELIBERATION

Objet : Convention de ligne de trésorerie interactive.

Suite aux consultations menées auprès d'organismes bancaires, Madame la Présidente a procédé avec l'aide du Bureau à l'analyse de l'unique proposition transmise par la CAISSE D'EPARGNE.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de prévoyance d'Auvergne et du Limousin une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 400 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que CONSEIL SYNDICAL DU SICTOM DES COMBRAILLES décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 400 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable : T4M + marge de 1,70 %
- Frais de dossier : Néant
- Commission de réservation : 0,25 % du montant de la ligne (ainsi que pour la commission de non réservation)

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *trimestrielle*, à terme échu

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le CONSEIL SYNDICAL DU SICTOM DES COMBRAILLES autorise Madame la Présidente à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le CONSEIL SYNDICAL DU SICTOM DES COMBRAILLES autorise Madame la Présidente à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

DELIBERATION

Objet : Etat des marchés souscrits en 2011.

Madame la Présidente rappelle que l'article 133 du Code des Marchés Publics, impose aux personnes publiques de publier à postériori la liste des attributaires des marchés conclus dans l'année écoulée.

- Les marchés de prestations de services des Points d'Apports Volontaires (verre, propres et secs, piles) ont été renouvelés : société ECHALIER.
- Colonne apports volontaires / MAPA SECAF ENVIRONNEMENT (sur bons de commande).
- Bacs de regroupement / MAPA PWS (sur bons de commande).
- Porte de garage / MAPA SERPAV.

DELIBERATION

Objet : Colonnes d'Apports Volontaires / Programme 2012.

Madame la Présidente rappelle que le marché 2011 a été consacré aux colonnes verre et qu'une livraison du dernier bon de commande est en attente (marché SECAF ENVIRONNEMENT). Une prestation supplémentaire de livraison groupée est proposée pour un montant de 555.00 € HT/ 663.78 € TTC.

Une commande 2012, après consultation par procédure adaptée, pourra être engagée par le Syndicat selon l'estimatif des besoins des communes en unités papiers, plastiques, verre ou encore huile.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Présidente à valider la proposition de la société SECAF ENVIRONNEMENT dans les conditions ci-dessus référencées.

D'autoriser Madame la Présidente à engager le cas échéant une nouvelle consultation ainsi qu'à retenir la meilleure proposition après évaluation des besoins des communes.

DELIBERATION

Objet : Marché de prestations SITA n°982930 / Avenant n°3 : Encombrants.

Madame la Présidente rappelle les nouvelles conditions d'organisation de la prestation « encombrants à domicile » :

Ce service s'adresse uniquement aux usagers privés et demeurant très éloignés des déchèteries du installées sur son territoire et/ou aux personnes à mobilité réduite.

Afin de mettre en place une organisation en continu et de planifier de manière cohérente la collecte auprès des usagers, le SICTOM adopte la « campagne » de collecte des déchets encombrants à domicile qui sera effectuée deux fois par an.

Elle sera concentrée en deux parties avec une collecte en avril-mai et une collecte en septembre-octobre. Inévitablement, le temps de collecte s'effectuera sur période plus longue, estimée à six semaines environ.

Dans un souci d'application du code du travail relatif au port de charges lourdes et compte tenu d'un travail répétitif sur plusieurs semaines, il a ainsi été décidé que ce service serait assuré par deux personnes au lieu d'une seule.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de leur Mairie et préciser la qualité et la quantité de déchets à collecter.

Le calendrier sera remis préalablement au SICTOM qui informera alors les usagers concernés des dates de passage à leur domicile.

La rémunération du prestataire s'établit de la façon suivante :

- montant forfaitaire : **613,00 € HT /jour** (prix de base marché, révisable au premier janvier de chaque année selon la formule de révision du présent marché)
- pour un montant annuel estimé de : 22 068,00 € HT

Ce prix comprend :

- l'organisation de la collecte du lundi au vendredi (mise en place d'un planning 15 jours au préalable, ...),
- la mise à disposition d'un conducteur, d'un équipier de collecte et d'un véhicule (type fourgon hayon d'une capacité moyenne de 20 m3 de chargement),

- la livraison et le tri des déchets sur les déchèteries du SICTOM.

Cet article annule et remplace l'article 2-2 de l'avenant n° 2 du présent marché.

Modalités d'exécution du service :

Ce service s'adresse uniquement aux usagers privés et demeurant très éloignés des déchèteries du installées sur son territoire et/ou aux personnes à mobilité réduite.

Les déchets devront être déposés hors du domicile des usagers, de préférence devant et accessibles sans moyen de manutention particulier.

De façon générale sont exclus tous les déchets acceptés actuellement en collecte d'ordures ménagères et les débarras dont le volume unitaire est supérieur à 5 m3.

Sont éligibles : tous les déchets encombrants acceptables en camion hayon et habituellement dirigés vers les déchèteries, hormis les gravats, les déchets verts, les bâches agricoles, le placo plâtre, les déchets de démolition (carrelage, bois, poutre...).

Sont autorisés : les Déchets d'Équipement Électriques et Électronique (DEEE), le mobilier intérieur et le mobilier de jardin, les ferrailles, les jouets, les cartons, les plastiques, les pneus des véhicules légers, les grillages ficelés, les déchets ménagers spéciaux (DMS tels que : peintures, vernis colles, phytosanitaires, solvants et batteries).

Sont exclus : les déchets d'amiante (liée ou non), les déchets radioactifs, les armes, les pneus Poids Lourds et Agraires.

Sont exclus également, tous les déchets des professionnels.

Le présent avenant prend effet **à la mise en place de la collecte des encombrants à domicile 2012** et après accomplissement des formalités du contrôle de légalité.

Toutes les autres stipulations du contrat demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à valider la proposition d'avenant n°3 dans les conditions ci-dessus référencées.**

DELIBERATION

Objet : Site de SAINT ELOY LES MINES (63700) / Evacuation de gravats.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de retenir la proposition de la société MONTEIL TP (63700 SAINT ELOY) concernant l'évacuation de gravats sur le site pour un montant HT de 1 176 € soit 1 406.50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à valider la proposition de la société MONTEIL TP dans les conditions ci-dessus référencées.**

DELIBERATION

Objet : Site de SAINT ELOY LES MINES (63700) / Eclairage du site.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de retenir la proposition de la société EIC (91 rue des Bayons 63700 SAINT ELOY LES MINES) concernant la mise en place d'éclairages à proximité de la déchèterie pour un montant HT de 1 404.86 € soit 1 680.21 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à valider la proposition de la société EIC dans les conditions ci-dessus référencées.**

DELIBERATION

Enfin, pour ce qui concerne le site de SAINT ELOY LES MINES, Pierre BARILLIER rappelle aux délégués que le dossier de conversion est déposé en Préfecture, dans l'attente d'un premier avis des services de la DREAL. La capacité résiduelle du site doit permettre, après travaux, une exploitation en classe III pour un délai de 10 ans.

Reprenant l'avis préalable du Bureau, le Comité Syndical ne souhaite pas se prononcer sur l'achat éventuel d'un nouveau camion de collecte sans avoir une contre proposition du prestataire SITA MOS sur la reprise éventuelle de l'ensemble des véhicules.

Objet : Dématérialisation des documents administratifs et budgétaires.

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de sa démarche ECO EXEMPLAIRE et de son futur Programme de Prévention, le SICTOM peut s'engager dans une démarche de dématérialisation de ses actes administratifs et budgétaires, avec télétransmission sécurisée au contrôle de légalité (programme ACTES).

Les décisions du Comité et actualités du Syndicat pourraient également être mises en ligne par la création d'un site internet dédié (programme WEB 63).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à engager les procédures de dématérialisation dans les conditions ci-dessus référencées.**

Informations :

- **Madame la Présidente informe les délégués de la communication par la Chambre d'Agriculture des dates de la campagne de collecte des plastiques agricoles.**
- **Le marché de fourniture de bacs de regroupement a été renouvelé pour l'exercice 2012.**
- **Sur la base des travaux de Cyril BRUNEL, et dans le but d'améliorer le tonnage des colonnes « verre », la répartition des unités du territoire pourrait être revue ponctuellement, après avis des communes concernées.**
- **Les comptes rendus trimestriels de la société SITA MOS sont à la disposition des délégués qui en feraient la demande.**

La séance est levée à 20 heures 25.